

Les petits frères des Pauvres

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Reconnue d'utilité publique par le décret du 21 août 1981

19, Cité Voltaire

75011 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Les petits frères des Pauvres

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Reconnue d'utilité publique par le décret du 21 août 1981

19, Cité Voltaire

75011 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'assemblée générale de l'association les petits frères des Pauvres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association les petits frères des Pauvres relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 15 juin 2022

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

 *Djamel Zahri*

Djamel ZAHRI

BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

ACTIF	31/12/2021			31/12/2020
	BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 344 629	3 254 912	1 089 717	1 190 506
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	4 175 574	3 254 912	920 663	839 400
Immobilisations incorporelles en cours	169 054		169 054	351 106
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	112 813 598	47 430 150	65 383 448	64 450 625
Terrains	479 958		479 958	479 958
Constructions, gros œuvre	52 972 933	25 834 926	27 138 007	29 654 530
Matériel & mobilier	3 941 849	2 543 215	1 398 634	1 579 217
Agencements, installations	22 308 096	15 630 204	6 677 891	7 590 265
Matériel de transport	1 900 684	1 840 055	60 629	103 150
Matériel de bureau & informatique	808 627	760 353	48 274	116 319
Immobilisations corporelles en cours	189 349		189 349	328 194
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	30 212 103	821 397	29 390 706	24 598 992
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	30 779 165	675 912	30 103 253	28 259 690
Participations	9 809 900	9 900	9 800 000	9 807 470
Autres titres immobilisés	20 607 811	666 012	19 941 798	18 062 142
Prêts	63 571		63 571	70 410
Autres	297 884		297 884	319 669
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE - TOTAL I	147 937 392	51 360 974	96 576 418	93 900 821
CRÉANCES	25 576 091	877 939	24 698 152	21 487 269
Créances clients, usagers et comptes rattachés	598 170		598 170	1 166 111
Créances reçues par legs ou donations	19 509 870	712 006	18 797 865	16 120 316
Autres	5 468 050	165 933	5 302 117	4 200 842
VMP & DISPONIBILITÉS	22 289 509		22 289 509	16 255 040
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	22 289 509		22 289 509	16 255 040
COMPTES DE RÉGULARISATION	603 992		603 992	610 647
Charges constatées d'avance	603 992		603 992	610 647
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT - TOTAL II	48 469 592	877 939	47 591 653	38 352 956
Ecart de conversion actif - TOTAL III				3 838
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	196 406 985	52 238 913	144 168 071	132 257 616

PASSIF	31/12/2021	31/12/2020
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	47 600 800	42 245 819
Fonds propres statutaires	44 168 704	38 719 205
Fonds propres complémentaires	78 604	78 604
Ecart de réévaluation	3 353 492	3 448 010
Réserves	17 897 499	28 833 278
Réserves pour projet de l'entité	8 891 983	22 635 687
Autres	9 005 516	6 197 591
Report à nouveau	7 316 022	6 321 974
Excédent (déficit de l'année)	3 328 277	(4 317 232)
SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)	76 142 598	73 083 839
Subventions d'investissements	1 368 295	1 583 384
FONDS PROPRES - TOTAL I	77 510 893	74 667 224
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs et donations	39 312 868	33 714 800
Fonds dédiés	2 269 838	2 766 945
FONDS REPORTES ET DEDIES - TOTAL II	41 582 707	36 481 744
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		
Provisions pour risques	690 769	420 891
Provisions pour charges	1 680 829	1 763 575
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES - TOTAL III	2 371 597	2 184 466
DETTES	21 412 892	17 700 322
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 904 834	1 911 858
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	2 366 044	1 761 434
Dettes des legs ou donations	9 203 329	6 295 278
Dettes fiscales et sociales	6 381 866	5 983 709
Autres dettes	1 556 819	1 748 043
COMPTES DE RÉGULARISATION	1 289 983	1 223 860
Produits constatés d'avance	1 289 983	1 223 860
DETTES - TOTAL IV	22 702 874	18 924 182
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	144 168 071	132 257 616

COMPTE DE RESULTAT

	2021	2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services	452 636	179 069
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	2 440 870	1 920 488
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	18 310 535	17 757 641
Mécénats	1 737 451	1 208 486
Legs & donations	31 316 879	26 909 011
Contributions financières	1 132 089	1 635 269
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	551 272	175 174
Utilisation des fonds dédiés	492 107	452 424
Autres produits	1 634 159	1 253 097
Total produits d'exploitation (I)	58 067 997	51 490 658
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	1 570 769	1 992 713
Autres achats et charges externes	15 120 454	13 995 538
Services extérieurs	8 612 452	8 008 155
Personnel extérieur	157 899	440 428
Autres services extérieurs	6 350 104	5 546 955
Aides financières	10 218 798	10 030 147
Impôts, taxes et versements assimilés	2 277 809	2 092 502
Salaires et traitements	14 315 074	14 611 922
Charges sociales	7 251 199	7 414 488
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 170 469	4 224 757
Dotations aux provisions	439 649	525 793
Reports en fonds dédiés		110 728
Autres charges	1 426 922	1 275 619
Total charges d'exploitation (II)	56 791 143	56 274 207
PRODUITS FINANCIERS		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	102 390	80 142
Autres intérêts et produits assimilés	237 333	264 211
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	207 837	39 255
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		74 965
Total des produits financiers (III)	547 559	458 572
CHARGES FINANCIERES		
Dotations amor.& prov.charges financières	420 913	277 865
Intérêts et charges assimilées	4 805	1 709
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	34 555	
Total des charges financières (IV)	460 273	279 574
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	135 858	223 892
Sur opérations de capital	3 376 978	309 188
Total des produits exceptionnels (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	13 295	223 892
Sur opérations de capital	1 458 627	
Total des Charges exceptionnelles (VI)	1 471 922	223 892
Impôts sur les bénéfices		
Impôts sur les bénéfices	76 777	21 870
Impôts sur les bénéfices (VIII)	76 777	21 870
Total des produits	62 128 392	52 482 310
Total des charges	58 800 115	56 799 542

Dons en nature	208 994	144 351
Prestations en nature	135 603	55 239
Bénévolat	46 589 289	38 636 612
Total	46 933 885	38 836 202
Dons matériels en nature	208 994	144 351
Mise à disposition gratuite de biens	10 471	9 613
Prestations en nature	125 132	45 626
Personnel bénévole	46 589 289	38 636 612
Total	46 933 885	38 836 202

Annexe aux comptes annuels

Table des matières

1	Préambule	1
2	Présentation de l'association et de ses activités	1
2.1	Présentation de l'association.....	1
2.2	Faits significatifs.....	1
3	Règles et méthodes comptables	4
3.1	Principes comptables.....	4
3.2	Evènements postérieurs à la clôture	4
3.3	Changements de méthodes comptables.....	4
3.4	Principales méthodes utilisées	4
3.4.2	Biens et créances reçus par legs et donations destinés à être cédés	5
3.4.3	Créances et dettes	6
3.4.4	Valeurs mobilières de placement (VMP) et immobilisations financières	6
3.4.5	Situation nette	6
3.4.6	Subventions d'investissement sur biens renouvelables	7
3.4.7	Indemnités de fin de carrière.....	7
4	Informations relatives au bilan.....	8
4.1	Actif	8
4.1.1	Tableau des immobilisations	8
4.1.2	Tableau des amortissements	8
4.1.3	Provisions des legs et donations.....	8
4.1.4	Etat des créances	9
4.1.5	Titres et valeurs mobilières de placement.....	10
4.2	Passif.....	12
4.2.1	Variation des fonds propres.....	12
4.2.2	Suivi des fonds dédiés.....	14
4.2.3	Tableau des provisions pour risques et charges	15
4.2.4	Etat des dettes	16
4.2.5	Détail des Charges à payer et Produits à recevoir	17
4.2.6	Produits et charges des legs et donations (produits en négatif)	18
5	Autres informations	18
5.1.1	Contributions volontaires en nature.....	18
5.1.2	Dons en nature	19
5.1.3	Engagements hors bilan.....	19

5.2	Effectif salarié	20
5.3	Honoraires du commissaire aux comptes	20
5.4	Information sur les rémunérations des dirigeants	20
6	Informations spécifiques relatives aux entités faisant appel public à la générosité	21
6.1	Compte de résultat par origine et destination (en Euros).....	21
6.2	Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (en Euros).....	22

1 PRÉAMBULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan : 144 168 071 €
- Total des charges au compte de résultat : 58 800 115 €
- Résultat de l'exercice : 3 328 277 € (excédent)

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les informations présentées sont les plus significatives pour l'obtention d'une l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

2 PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION ET DE SES ACTIVITÉS

L'Association Petits Frères des Pauvres, régie par la loi du 1er Juillet 1901, constituée le 13 Avril 1946, a pour objet « **d'aider et de servir, dans un esprit de gratuité les Pauvres et par priorité les personnes âgées, isolées, démunies, infirmes ou impotentes, par des moyens et dans des conditions appropriées à chacune d'elles** ». (Art. 1.01 des statuts).

Par décret en forme de règlement d'administration publique en date du 21 Août 1981, l'Association a obtenu la **Reconnaissance d'Utilité Publique**.

L'Association est composée de 12 Fraternités régionales et leurs équipes d'action, soutenues par les équipes du siège. Chaque équipe d'action des Petits Frères des Pauvres, composée de bénévoles et soutenue par des salariés, met en œuvre le projet associatif et constitue un projet d'équipe.

Le financement de l'Association repose principalement sur la générosité du public, à travers les legs et les dons. Il se diversifie en donnant une place croissante aux subventions publiques et aux financements privés apportés par des fondations et entreprises.

2.2.1 Impacts de la crise sanitaire COVID-19

Dans le contexte de l'épidémie de COVID-19, l'activité a été maintenue dans son ensemble, parfois avec des modalités différentes, en particulier pendant les périodes de confinement. Les bénévoles ont été encouragés à maintenir un lien étroit avec les personnes accompagnées, si nécessaire à distance, par téléphone ou visioconférence. Les réunions de bénévoles et/ou salariés ont souvent été tenues à distance.

Globalement, la crise sanitaire a eu nettement moins de conséquences en 2021 comparé à 2020 : par exemple les frais de déplacements, qui concernent principalement les séjours de vacances des personnes accompagnées, ont augmenté de 384 k€, soit 44% de plus qu'en 2020.

2.2.2 Plan de retour à l'équilibre

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 16 mai 2020, a décidé de nouvelles orientations stratégiques, comprenant un plan de retour à l'équilibre financier de l'association, étalé sur 3 années de 2021 à 2023, après de nombreuses années de déficit.

Ce plan d'action repose à la fois sur une réduction des charges, en ciblant prioritairement celles qui ont le moins d'impact sur les activités, et sur un développement des produits, en particulier les subventions publiques et le mécénat privé.

Les résultats obtenus en 2021, tant sur la réduction des charges que sur le développement des produits, doivent être interprétés avec prudence : ils sont la conjonction de la crise sanitaire et du plan de retour à l'équilibre, dont les effets sont difficiles à discerner.

2.2.3 Utilisation de la Réserve d'aide à la personne

Cette réserve a été constituée par décision de l'Assemblée Générale du 20 juin 1998, et a été dotée jusqu'à l'AG du 21 juin 2014 pour un montant total de 15 362 K€.

Depuis sa constitution, les dépenses faites au titre de cette réserve dans le courant d'une année (N) sont reprises l'année suivante (N+1), sur la réserve. En 2011, cependant, les aides aux personnes accompagnées ont été financées par une campagne spécifique de recherche de dons.

Au 31 décembre 2021, il restait au compte de la réserve d'aide à la personne un montant de 3 807 k€.

L'exercice 2021 étant excédentaire, il est proposé à l'Assemblée Générale de ne pas utiliser la réserve au titre de cet exercice.

Utilisation de la réserve en k€	Utilisations			Solde de la réserve
	des années précédentes de 1999 à 2020	de l'année 2021	Total de l'utilisation de cette réserve	
Utilisations				
- <u>Aides en hébergement collectif</u> Aides aux personnes âgées hébergées ou logées dans diverses structures d'accueil	8 272	0	8 272	
- <u>Aides à domicile et aux personnes en situation de précarité</u>	3 283	0	3 283	
Total utilisations	11 555	0	11 555	
Fonds				
- Dotations à la réserve d'aide à la personne votées lors des AG du 20/06/1998 à celle du 21/06/2014				15 362
- Affectations déjà faites lors des AG antérieures				(11 555)
- Solde du fonds au 31/12/2021				3 807
- Affectations des dépenses 2021 lors de la prochaine AG du 18 juin 2022				0
- Solde de la réserve restant disponible après affectation				3 807

2.2.4 Aides apportées au Fonds de dotation « Transmission et Fraternité »

Ce Fonds de dotation a été créé en 2011 pour recevoir les legs de personnes accompagnées par l'Association et dont elle refuse par déontologie de bénéficier. Depuis le 01/01/2012, ces legs figurent au compte de résultat, et ont représenté en 2021 :

Montant reçu et comptabilisé en produit d'exploitation : 646 174 €

- Frais de traitement de dossier, calculés de façon forfaitaire, et comptabilisés en charges : 26 775 €

- Frais de succession : 6 279 €

- Montant net versé au Fonds de dotation « Transmission et Fraternité » et comptabilisé en charge d'exploitation : 613 120 €.

2.2.5 Autres structures en lien avec Petits Frères des Pauvres

- Petits Frères des Pauvres – Association de Gestion des Etablissements (PFP-AGE)
- Fondation des Petits Frères des Pauvres
- Champ Marie (intermédiation locative en faveur de personnes en situation de précarité)
- Fédération internationale des Petits Frères des Pauvres
- SCI Armand Marquiset, qui est propriétaire et gère le lieu d'accueil et d'animation national (LAAN)
- Fédération des Amis des petits frères des Pauvres (en cours de dissolution)

Au 31 décembre 2021, les données juridiques et financières disponibles concernant ces entités peuvent se résumer de la façon suivante :

ASSOCIATIONS	STATUTS			CONVENTIONS			SUBVEN- TIONS K euros	DONNES FINANCIERES	
	Membres PF de droit à l'organe dirigeant	Accord PF pour approbation & modif. statuts	Dévolution patrimoniale	Convention signée	Personnel mis à disposition	Mise à disposition locaux		Total Bilan K euros	Résultat K euros
Fondation des petits frères des Pauvres	6		PF	OUI	NON	NON	---	169 997	1 011
Champ Marie	3	OUI	PF	NON	NON	NON	---	---	---
pfP-AGE (incl.CRG*)	9	OUI	PF	OUI	OUI	OUI	7 097	6 170	8
Fédération internationale		OUI	PF	OUI	OUI	OUI	---	748	10
SCI Armand Marquiset	2 associés	OUI	PF		NON	---	---	---	---

Les administrateurs visés par ces conventions sont les suivants :

Fondation des petits frères des Pauvres	Alain Villez Marina Frys
pfP-AGE	Alain Villez Martine Roth
Fédération internationale	Jean-Charles PIERROT

3 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-03 et suivants de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte à compter du 1^{er} janvier 2020 des dispositions du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

La crise sanitaire a de moins en moins d'effets sur les activités de l'Association, mais la guerre en Ukraine fait peser des incertitudes sur la collecte de fonds.

Néant

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations stables se définissent comme étant les emplois permanents affectés à l'activité directe et au fonctionnement de l'association.

Les immobilisations sont comptabilisées sous réserve d'une valeur unitaire supérieure à 1 000 € hors taxes.

Les ensembles immobiliers ont été réévalués en 1980. L'écart de réévaluation dégagé figure sur une ligne spécifique des fonds propres. Les évolutions de valeur depuis 1980 ne sont pas appréhendées.

A compter du 01/01/2006, suite aux règlements CRC n°2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, 2003-07 modifiant l'article 15 du règlement n° 2002-10 et 2004-06, repris par le règlement ANC 2014.03, relatif à la définition de la comptabilisation et l'évaluation des actifs, les principes de comptabilisation et modes d'amortissement des immeubles ont été faits en tenant compte de la réalité des biens détenus par l'association et de leur valeur au bilan.

: six composants :

- Structures
- Ravalement, menuiserie extérieure
- Chauffage
- Toiture, étanchéité
- Ascenseurs
- Électricité, plomberie, sanitaires

) : deux composants

- Structures
- Travaux collectifs

Seules font l'objet d'une dépréciation par voie d'amortissement les immobilisations appelées à se dévaluer dans le temps. Il s'agit pour l'essentiel de dépenses répétitives sur une période donnée.

Par voie de conséquence et sous réserve qu'il n'y ait pas à constater de dépréciation exceptionnelle du bien par rapport à sa valeur d'acquisition, les éléments de patrimoine générateurs de plus-values latentes ne sont pas dépréciés par voie d'amortissement.

: amortissements suivant le nombre de places occupées.

: soit 5 ans, soit 3 ans

: Ne sont pas amortissables, aucune perte de valeur n'étant à constater.

:

Amortissement des structures :

- La structure des immeubles, maisons de vacances ou locaux en immeubles collectifs n'a fait l'objet d'aucun amortissement, la valeur résiduelle étant estimée supérieure à la valeur historique.

- La structure du Centre de Rencontre des Générations fait l'objet d'un amortissement sur 50 ans, car l'association dispose de droits sur l'immeuble pour cette durée (bail à construction).

Amortissement des composants :

Les durées d'amortissement sont différenciées de la manière suivante :

- Ravalement, menuiserie extérieure : 15 ans
- Chauffage : 15 ans
- Toiture, étanchéité : 25 ans
- Ascenseurs : 20 ans
- Électricité, plomberie, sanitaires : 10 ans

:

- Électricité, plomberie, sanitaires : 10 ans
 - Travaux d'amélioration, gros travaux antérieurs à 2007: 10 ou 20 ans
 - Mobiliers et matériels, agencements, aménagements et installations : 10 ans
- (Sauf les mobiliers anciens et les objets d'art qui ne sont pas amortissables)
- Matériels de bureau : 5 ans
 - Matériels de transport : 4 ans

: linéaire

Les amortissements sont calculés prorata-temporis selon les règles habituelles applicables en la matière.

3.4.2 Biens et créances reçus par legs et donations destinés à être cédés

Concernant les biens, créances et dettes reçues par legs acceptées à compter du 1^{er} janvier 2020, et destinés à être cédés :

- Les biens reçus en legs et donations par l'Association au cours de l'exercice sont portés à l'actif à la date d'acceptation par le Conseil d'administration.
- Ils sont comptabilisés en immobilisation si leur nature le justifie, sans pour autant être amortis. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant en cas de perte de valeur.
- Les disponibilités et titres de placements financiers à recevoir sont également comptabilisés à l'actif dans un compte de créances dès l'acceptation.

- Les obligations attachées à ces legs et donations sont constatées en « dettes des legs et donations », également lors de l'acceptation. Elles sont éventuellement réévaluées pendant la durée de traitement du dossier, sur la base des relevés fournis par les études de notaires.

3.4.3 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

3.4.4 Valeurs mobilières de placement (VMP) et immobilisations financières

La distinction entre les immobilisations financières (classe 2 = titres à long terme) et les valeurs mobilières de placement (classe 5 = titres de trésorerie) revient à différencier les supports de placement selon leur horizon de placement : ils sont immobilisés s'ils sont détenus pour une gestion à long terme, et ne le sont pas pour un horizon plus court. Les livrets de placement servant au financement des dépenses courantes sont, eux, comptabilisés en disponibilités. Les placements financiers sont distingués selon la nature du placement.

Valorisation au bilan

Les immobilisations financières et les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

S'il advient que le cours probable de négociation devient inférieur au prix d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée. Elle figure au bilan et est dotée par le compte de résultat.

Cessions

Le produit net est enregistré en produits financiers selon la méthode FIFO.

La plus ou moins-value de réalisation des immobilisations financières est présentée en produit ou en charge financière.

3.4.5 Situation nette

Les comptes de *fonds propres, réserves et report à nouveau* reprennent l'ensemble des ressources propres de l'association.

L'assemblée générale du 24 juin 2017 a décidé de restructurer les fonds propres de la façon suivante :

- Valeur d'origine de l'immobilier

Ce compte représente les ressources passées affectées au financement des investissements sous forme de terrains et d'ensembles immobiliers nécessaires au but poursuivi par l'association, déduction faite des amortissements cumulés sur les travaux de gros œuvre.

- Valeur d'origine des titres de la dotation

Ce compte enregistre la valeur comptable d'origine d'un portefeuille titres statutaire, d'une valeur minimale de 1 500 euros, ainsi que le résultat cumulé de la capitalisation annuelle de 10 % au moins des revenus de ce portefeuille.

Toute affectation est décidée par l'Assemblée Générale. Tout retrait ne peut être opéré qu'après autorisation administrative ou en cas de liquidation de l'association.

Ce compte représente le montant de l'écart de réévaluation de l'immobilier dégagé lors de la réévaluation libre faite en 1980.

Les réserves de développement peuvent être dotées par décision d'AG.

- Réserve de développement France

Cette réserve est utilisée pour l'absorption des déficits, dans le cadre du développement de l'association.

- Réserve de développement international

Cette réserve est destinée à financer des dépenses hors de France, notamment des opérations de collecte de fonds.

- Réserve d'investissement

Cette réserve est destinée à financer l'acquisition d'immobilisations dans le cadre du développement de l'association.

- Réserve d'aide à la personne

Cette réserve a été constituée en vue d'apporter aux personnes âgées et aux personnes en situation de précarité suivies par les petits frères une aide financière à long terme en raison des difficultés rencontrées par ces personnes, aide que l'association s'engage à prolonger dans la durée en fonction des besoins de ces personnes.

(Voir détail au chapitre « mouvements significatifs de l'exercice »).

- Réserve de sécurité

Cette réserve est destinée à faire face à des événements qui affecteraient ponctuellement la collecte de fonds : grève de la poste, crise politique

Il regroupe les ressources dégagées qui n'ont pas reçu d'affectation particulière.

3.4.6 Subventions d'investissement sur biens renouvelables

A partir de l'exercice 2020, en application du règlement 2018-06 de l'ANC, elles sont amorties au rythme du bien financé.

Le principe retenu par l'Association est la détermination d'une durée moyenne d'amortissement pour chacun des bâtiments détenus. Cette durée est calculée en divisant la valeur brute de tous les composants non-amortis d'un bâtiment par la valeur de la dernière annuité d'amortissement, tous composants confondus. Elle est ensuite appliquée pour amortir les subventions d'investissement se rapportant au bâtiment.

Les reprises correspondant à l'amortissement au titre de l'exercice clôturé sont constatées soit en compte 78952000 – *Reprise de fonds dédiés sur financements privés d'investissement* pour les contributions financières reçues d'entités privées, soit en compte 77700000 – *Quote-part de subventions d'investissements virées au compte de résultat* pour les subventions d'investissement reçues d'entités publiques.

3.4.7 Indemnités de fin de carrière

Droits acquis au départ à la retraite des salariés	1 397 011 €
Hypothèses de calcul :	
- Calculé sur le salaire brut	
- Taux de revalorisation salarial :	3%
- Taux d'actualisation à 12 ans :	0,90%
- Taux de charges patronales :	64,43%
- Age de départ à la retraite :	
+ Personnes nées avant 1951	60 ans
+ Personnes nées en 1951	60 ans et 4 mois
+ Personnes nées en 1952	60 ans et 9 mois
+ Personnes nées en 1953	61 ans et 2 mois
+ Personnes nées en 1954	61 ans et 7 mois
+ Personnes nées à partir de 1955	62 ans
- Droits acquis à la retraite : (en nombre de mois)	
+ 1/8 de mois par année d'ancienneté, limité à 6 mois	
- Coefficients de mortalité : suivant les tables de mortalités fournies par l'INSEE	
- Coefficients de fidélité du personnel :	
+ Moins de 25 ans :	32,44%
+ De 25 à 29 ans :	44,79%
+ De 30 à 34 ans :	56,54%
+ De 35 à 39 ans :	67,92%
+ De 40 à 44 ans :	79,05%
+ De 45 à 49 ans :	89,35%
+ De 50 à 54 ans :	95,78%
+ De 55 à 59 ans :	98,71%
+ De 60 à 63 ans :	99,75%
+ 64 ans :	99,95%
+ De 65 à plus :	100,00%

4 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

4.1.1 Tableau des immobilisations

	Immobilisations en début d'exercice 31/12/2020	Mouvements de l'année			Immobilisations en fin d'exercice 31/12/2021
		Achats, Entrées 2021	Ventes, Sorties 2021	Reclassements 2021	
Immobilisations incorporelles	3 872 327	627 544	(324 297)		4 175 574
Immobilisations incorporelles en cours	351 106	169 054	(351 106)		169 054
Terrains	479 958	0			479 958
Constructions, gros œuvre	54 879 084	825 786	(2 731 938)		52 972 933
Autres immobilisations	29 393 653	560 844	(995 241)		28 959 256
Immobilisations corporelles en cours	328 194	177 385	(316 231)		189 349
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	26 280 958	15 679 229	(11 748 085)		30 212 103
Immobilisations financières	28 722 526	5 616 950	(3 560 311)		30 779 165
TOTAUX	144 307 808	23 656 793	(20 027 209)		147 937 392

4.1.2 Tableau des amortissements

	Amortissements en début d'exercice 31/12/2020	Mouvements de l'année			Amortissements en fin d'exercice 31/12/2021
		Dotations 2021	Reprises 2021	Reclassements 2021	
Amortissements immobilisations incorporelles	3 032 927	546 281	(324 297)		3 254 912
Amortissements ensembles immobiliers	25 224 555	1 937 968	(1 327 597)		25 834 926
Amortissements autres immobilisations	20 004 702	1 688 193	(919 067)		20 773 828
TOTAUX	48 262 184	4 172 442	(2 570 961)		49 863 665

4.1.3 Provisions des legs et donations

	Provisions en début d'exercice 31/12/2020	Mouvements de l'année			Provisions en fin d'exercice 31/12/2021
		Dotations 2021	Reprises 2021	Reclassements 2021	
Provisions sur Legs et Donations					
Prov. pour dépréciation et contentieux /Legs et donations	1 681 967	1 392 580	(2 253 150)		821 397
TOTAUX	1 681 967	1 392 580	(2 253 150)		821 397

4.1.4 Etat des créances

	Montant brut au 31/12/2021	A moins d'un an	A plus d'un an
<u>De l'actif immobilisé</u>			
Prêts	63 571	12 087	51 484
Dépôts & cautionnements	261 579		261 579
<u>De l'actif circulant</u>			
Usagers & comptes rattachés	598 170	598 170	
Créances reçues par legs ou donations	19 509 870	19 509 870	
Autres créances	5 468 050	5 468 050	
Créances fiscales et sociales	208 539	208 539	
Comptes courants	1 489 326	1 489 326	
Subventions à recevoir	1 315 469	1 315 469	
Autres créances	1 740 256	1 740 256	
Produits à recevoir	714 460	714 460	
<u>Comptes de régularisation</u>			
Charges constatées d'avance	603 992	603 992	
TOTAL	26 505 232	26 192 170	313 063

4.1.5 Titres et valeurs mobilières de placement

VALEURS BRUTES	MOUVEMENTS DE L'ANNEE EN VALEURS HISTORIQUES					PLUS/MOINS VALEURS REALISEES & PRODUITS FINANCIERS		
	Titres & VMP en début d'exercice 31/12/2020	Valeurs d'acquisition des titres figurant au bilan			Titres & VMP en fin d'exercice 31/12/2021	Plus & moins values	Produits financiers	Total 2021
		Souscriptions 2021	Ventes, Sorties 2021	Reclassements				
TITRES FIGURANT DANS LES IMMOBILISATIONS FINANCIERES								
Participations	9 817 370		(7 470)		9 809 900			
	9 817 370		(7 470)		9 809 900			
Titres stables								
- Autres titres stables	18 515 078	5 543 013	(3 450 280)		20 607 811	(34 555)	237 333	202 778
	18 515 078	5 543 013	(3 450 280)		20 607 811	(34 555)	237 333	202 778
	28 332 448	5 543 013	(3 457 750)		30 417 711			
TITRES FIGURANT EN DISPONIBILITES								
Comptes sur livret								
- Livret Société Générale	9 505 078	2 506 774	(5 900 000)		6 111 852		6 774	6 774
- Livret BNP Paribas	61 585	14	(61 600)					
- Livrets CIC	1 008 387	5 302 919	(200 000)		6 111 306		2 919	2 919
	10 575 050	7 809 707	(6 161 600)		12 223 157		9 693	9 693
	38 907 498	13 352 720	(9 619 350)		42 640 868	(34 555)	247 026	212 471

2) DECOMPOSITION DES TITRES & VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT EN FIN D'ANNEE

VALEURS BRUTES	TITRES & VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT						PLUS & MOINS VALEUS LATENTES au 31/12/2021		INTERETS COURUS comptabilisées au 31/12/2021
	Placements en produits à long terme (Actions et obligations)		Placements en produits à court terme (Sicav, FCP, Bons de caisse, Divers)		Total de l'ensemble des titres		Plus values non comptabilisées au 31/12/2021	Moins values Ayant fait l'objet d'une provision au 31/12/2021	
	Valeurs historiques Valeurs d'acquisition des titres figurant au bilan au 31/12/2021	Valeurs vénales Valeurs des titres au 31/12/2021	Valeurs historiques Valeurs d'acquisition des titres figurant au bilan au 31/12/2021	Valeurs vénales Valeurs des titres au 31/12/2021	Valeurs historiques Valeurs d'acquisition des titres figurant au bilan au 31/12/2021	Valeurs vénales Valeurs des titres au 31/12/2021			
TITRES FIGURANT DANS LES IMMOBILISATIONS FINANCIERES									
Participations	9 809 900	9 817 370			9 809 900	9 817 370		(9 900)	
Titres stables	20 607 811	23 432 474			20 607 811	23 432 474	2 824 664	(666 012)	
	30 417 711	33 249 844			30 417 711	33 249 844	2 824 664	(675 912)	
TITRES FIGURANT EN DISPONIBILITES									
Comptes sur livret			12 223 157		12 223 157				
			12 223 157		42 640 868	33 249 844	2 824 664	(675 912)	

4.2.1 Variation des fonds propres

	31/12/2020		31/12/2021
Fonds propres sans droit de reprise	42 245 819		47 600 800
- Dotation valeur d'origine de l'immobilier		9 817 370	
- Reprise valeur d'origine de l'immobilier		(4 462 389)	
		5 354 981	
Réserves	28 833 278		17 897 499
Autres réserves			
Délibération de l'AG du			
- Dotations aux autres réserves		3 198 823	
- Reprises sur les autres réserves		(13 743 704)	
- Utilisation du fonds d'aide à la personne		(390 898)	
		(10 935 779)	
Report à nouveau	6 321 974		7 316 022
- Augmentations de l'exercice		999 631	
- Reprises de l'exercice		(5 583)	
		994 048	
Excédent (déficit) de l'année	(4 317 232)		3 328 277
Délibération de l'AG du			
- Affectation du résultat 2020		4 317 232	
- Excédent ou déficit 2021		3 328 277	
		7 645 509	
Subventions d'investissement	1 583 384		1 368 295
- Augmentations de l'exercice		320 186	
- Reprises de l'exercice		(535 275)	
		(215 089)	
	74 667 223	2 843 670	77 510 893

DETAIL DES VARIATIONS DES FONDS PROPRES

	Fonds propres fin d'exercice 31/12/2020	Affectations du résultat selon la délibération de l'AG du				Autres mouvements				Fonds propres fin d'exercice 31/12/2021
		18/09/2021				2021				
		Dotations de réserves		Reprises de réserves		Augmentations		Diminutions		
Fonds propres (sans droit de reprise)										
Valeur d'origine de l'immobilier	38 719 205	9 817 370		(4 192 871)			(175 000)	(175 000)	44 168 704	
Ecart de réévaluation libre de l'immobilier	3 448 010						(94 518)		3 353 492	
Valeur d'origine des titres de la dotation	16 729								16 729	
Apports sans droit de reprise	61 875								61 875	
Total fonds propres sans droit de reprise	42 245 819	9 817 370		(4 192 871)			(269 518)		47 600 800	
Réserves										
Réserve d'investissement	10 812 895			(9 817 370)	(8 411 145)				995 525	
Réserve de développement France	11 509 473			(3 926 334)	(3 363 932)				7 583 139	
Réserve de développement International	313 319								313 319	
Réserve de sécurité	2 000 000	3 198 823							5 198 823	
Réserve d'aide à la personne	4 197 591			(390 898)	(334 906)				3 806 693	
Total réserves	28 833 278	3 198 823		(14 134 602)					17 897 499	
Subventions d'investissement	1 583 384								1 368 295	
Nouvelles subventions reçues						57 170	(3 905)			
Amortissements inscrits au compte de résultat							(268 355)			
Total subventions d'investissement	1 583 384					57 170	(272 260)		1 368 294	
Total avant report à nouveau	72 662 481	13 016 193		(18 327 473)		57 170	(541 778)		66 866 593	
Report à nouveau	6 321 974								7 316 022	
Affectation de résultat de l'année précédente										
Autres affectations décidées lors de l'AG		4 192 871								
Reprises décidées lors de l'AG				(3 198 823)						
Total avant résultat	6 321 974	4 192 871		(3 198 823)			-		7 316 022	
Résultat année précédente	(4 317 232)	4 317 232							74 182 615	
Résultat de l'année						3 328 277			3 328 277	
Total	74 667 224	21 526 296		(21 526 296)		3 385 447	(541 778)	(175 000)	77 510 893	

4.2.2 Suivi des fonds dédiés

Situation	Collecte exercice	Montant initial collecté	Fonds à engager au début de l'exercice A 31/12/2020	Reclassements 2021	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées B 2021	Utilisations en cours d'exercice C 2021	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A+B-C 31/12/2021
Ressources							
Financements privés et subventions							
- Financements COVID			110 728			(89 795)	20 933
- Financements d'investissements privés			2 582 816			(378 875)	2 203 941
Sous-total			2 693 544			(468 670)	2 224 874
Transferts des fonds dédiés de la Fédération des Amis des PFP							
+ Legs Meyen au profit de Chalon	2013	270 000	13 463				13 463
+ Legs Chopot au profit de Nancy	2015	436 172	36 651			(19 571)	17 080
+ Legs Guillemau au profit de St Briec	2015	40 943	23 287			(8 866)	14 421
Sous-total		747 115	73 401			(28 437)	44 964
TOTAL		747 115	2 766 945			(497 107)	2 269 838

4.2.3 Tableau des provisions pour risques et charges et Tableau des Fonds reportés

	Provisions en début d'exercice 31/12/2020	Mouvements de l'année			Provisions en fin d'exercice 31/12/2021
		Dotations 2021	Reprises 2021	Reclassements 2021	
<u>Provisions pour risques & charges</u>	2 184 466	557 533	(370 402)		2 371 597
Prov. pour risques	420 891	273 716	(3 838)		690 769
Prov. pour retraites & charges / contentieux des legs	1 763 575	283 818	(366 564)		1 680 829
<u>Provisions pour dépréciations</u>					
Prov. dépréciation et contentieux des legs (créances)	707 730	712 006	(707 730)		712 006
<u>Provision pour dépréciation des immobilisations financières</u>	462 836	420 913	(207 837)		675 912
Prov. dépréciation titres immobilisés	9 900				9 900
Prov. dépréciation autres titres	452 936	420 913	(207 837)		666 012
<u>Provision pour dépréciation des comptes de tiers</u>	180 870	165 933	(180 870)		165 933
Prov. dépréciation cptes débiteurs					
Prov. dépréciation cptes personnes suivies	180 870	165 933	(180 870)		165 933
	3 535 902	1 856 386	(1 466 839)		3 925 449

	Provisions en début d'exercice 31/12/2020	Mouvements de l'année			Provisions en fin d'exercice 31/12/2021
		Dotations 2021	Reprises 2021	Reclassements 2021	
<u>Fonds reportés</u>	33 714 800	22 765 416	(17 167 348)		39 312 868
Fonds reportés liés aux legs et donations	33 714 800	22 765 416	(17 167 348)		39 312 868
	33 714 800	22 765 416	(17 167 348)		39 312 868

4.2.4 Etat des dettes

	Montant brut au 31/12/2021	A moins d'un an	A plus d'un an	Plus de 5 ans
Fonds reportés sur legs	39 312 868	39 312 868		
Fonds dédiés	2 269 838	2 269 838		
Emprunts auprès des étabts de crédit	1 821 099	72 546	290 184	1 458 369
Banques créditrices	83 735	83 735		
Fournisseurs & comptes rattachés	2 366 044	2 366 044		
Dettes des legs et donations	9 203 329	9 203 329		
Dettes sociales & fiscales	6 381 866	6 381 866		
Autres dettes diverses				
Dettes diverses	1 419 478	1 419 478		
Charges à payer	137 341	137 341		
Comptes de régularisation				
Produits constatés d'avance	1 289 983	1 289 983		
TOTAL	64 285 581	62 537 028	290 184	1 458 369

4.2.5 Détail des Charges à payer et Produits à recevoir

<u>Détail des Charges à payer</u>	
<u>Fournisseurs</u>	
- Fournisseurs - Factures non parvenues	621 605
<u>Dettes fiscales & sociales</u>	
- Provision pour congés payés	1 405 878
- Provision charges sociales sur congés payés	945 997
- Provision pour droits acquis épargne temps	824 566
- Provision charges sociales sur droits acquis épargne temps	555 887
- Provision pour primes de précarité	25 502
Provision charges sociales sur primes de précarité	16 431
- Personnel : Charges à payer	62 958
<u>Charges à payer</u>	
Charges à payer	137 341

<u>Détail des Produits à recevoir</u>	
<u>Fournisseurs</u>	
- Fournisseurs - Avoirs à recevoir	72 483
<u>Dettes fiscales & sociales</u>	
- Indemnités IJSS encaissées non encore déduites des bulletins de paie	38 050
- Personnel : Produits à recevoir	93 408
<u>Produits à recevoir</u>	
Produits à recevoir	714 460

4.2.6 Produits et charges des legs et donations (produits en négatif)

PRODUITS ISSUS DES LEGS :

VNC IMMO.RECUES DESTINEES A ETRE CEDEES	10 906 335
DOT. PROV. P/CONTENTIEUX & DEPRECIATION	1 598 190
REPORTS EN FONDS REPORTES	22 765 416
REALISATION DES ASSURANCES VIE	-6 125 776
VENTES IMMOBILIERES	-14 175 192
VENTES TITRES	-4 150 164
REALISATION LIQUIDITES & OR	-9 705 103
VENTES MOBILIERES	-172 697
REVENUS BIENS IMMOBILIERS RECUS PAR LEGS	-183 107
REVENUS TITRES RECUS PAR LEGS	-14 257
AUTRES REVENUS DIVERS	-19 604
LEGS BRUTS VIRES AU FONDS DE TRANSMISSION & AUX EAT ASSO.	-646 174
PRODUITS CESSIONS IMMO.RECUS DESTINES A ETRE CEDES	-12 025 905
REPRISES PROV. P/CONTENTIEUX & DEPRECIATION	-2 174 846
UTILISATIONS DES FONDS REPORTES	-17 167 222
TRANSFERTS CHARGES LEGS VIRES AU FONDS DE TRANSMISSION & EAT ASSO.	-26 775
TOTAL PRODUITS	-31 316 879

CHARGES DE REALISATION DES LEGS :

HONORAIRES AVOCATS	25 093
HONORAIRES NOTAIRES & GENEALOGISTES	200 349
HONORAIRES EXPERTS	60 923
FRAIS ENERGIES	8 731
FRAIS LOCATIONS	17 789
CHARGES LOCATIVES, DE COPRO.& ASSURANCES	190 421
FRAIS D'ENTRETIEN SEPULTURES	22 154
FRAIS D'ENTRETIENS DIVERS	31 746
IMPOTS & TAXES	149 951
CHARGES DE SUCCESSIONS	405 459
FRAIS DES VENTES FAITES PAR LE GARDE MEUBLE	98 793
FRAIS TRAITEMENT LEGS VIRES AU FONDS DE TRANSMIS.& EAT ASSO.	26 775
FRAIS SUCCESSIONS LEGS VIRES AU FONDS DE TRANSMIS.& EAT ASSO.	6 279
TOTAL CHARGES	1 244 464

5 AUTRES INFORMATIONS

5.1.1 Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature n'étaient ni valorisées, ni comptabilisées jusqu'en 2019. L'importance et la nature des contributions volontaires ont été revues en application du règlement 2018-06. Compte tenu de leur caractère significatif, elles ont été valorisées et comptabilisées.

Leur montant est évalué à 46,6 M€.

Elles se composent de 1 598 896 heures de bénévolat, recensées périmètre par périmètre, et valorisées au taux horaire de 28,97 €. Ce taux correspond au salaire horaire moyen dans le secteur privé, tel que publié par l'INSEE dans sa dernière enquête disponible, auquel est appliqué un taux de charges sociales de 40%.

5.1.2 Dons en nature

Les dons en nature ne faisant pas l'objet d'un reçu fiscal ne sont pas comptabilisés dans le compte de résultat du fait notamment de la complexité à obtenir une valorisation des prestations de communication.

Il s'agit de dons faits au service communication de l'association :

Temps de passage à la TV	198 389
Media internet	4 000
Affichage	185 014
Presse	152 000
Cinéma	266 741
Radio	3 000
	<hr/>
	809 144

5.1.3 Engagements hors bilan

5.3.1 Mont-Evray

L'Association PFP a signé en 1993 un bail à construction d'une durée de 50 ans, et a fait construire des bâtiments qui seront transférés au propriétaire du terrain au terme du bail.

L'Association PFP s'est portée caution solidaire auprès de la Caisse d'Épargne pour garantir l'ensemble des engagements du Centre de Rencontre des Générations (établissement géré par PFP-AGE) à hauteur de 125 000 €. Cet engagement à durée indéterminée peut être suspendu à tout moment par lettre adressée en recommandé avec accusé de réception.

L'Association PFP s'est portée caution auprès de la Société Générale pour garantir l'ensemble des engagements du Centre de Rencontre des Générations (établissement géré par PFP-AGE) à hauteur de 121 959 €. Cet engagement à durée indéterminée peut être suspendu à tout moment par lettre adressée en recommandé avec accusé de réception.

5.3.2 SCI A. Marquiset

L'Association PFP s'est portée caution jusqu'au 30 janvier 2037 auprès de la Société Générale pour garantir un prêt de 8 692 608,28 €, au taux de 1,25 % l'an. Le montant de l'engagement est limité à un montant de 6 500 000 €, incluant principal et intérêts, frais et accessoires, l'indemnité de résiliation si elle est prévue au contrat ou la soulte actuarielle due par le client.

5.3.3 Local Fraternité Régionale Banlieue-Ile de France (1-3 & 5-7 Promenade Jean Rostand - 93000 BOBIGNY)

L'Association PFP s'est portée caution via une CAPD (caution à première demande) pour un loyer sur un local de la Banlieue Parisienne. Le montant s'élève à : 2 X 6285 € = 12 570 €.

	2020				2021			
	EFFECTIF PRESENT AU 31/12		EFFECTIF PRESENT AU 31/12 EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN		EFFECTIF PRESENT AU 31/12		EFFECTIF PRESENT AU 31/12 EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN	
	CDI *	CDD **	CDI *	CDD **	CDI *	CDD **	CDI *	CDD **
Temps pleins								
- Hommes	98	5	98	5	97,0	7,0	97,0	7,0
- Femmes	214	17	214	17	210,0	14,0	210,0	14,0
	312	22	312	22	307,0	21,0	307,0	21,0
Temps partiels								
- Hommes	7	0	5,30	0,00	5,0	0,0	3,7	0,0
- Femmes	31	3	23,40	1,70	32,0	1,0	23,5	0,2
	38	3	28,70	1,70	37,0	1,0	27,3	0,2
Total hommes	105	5	103,30	5,00	102,0	7,0	100,7	7,0
Total femmes	245	20	237,40	18,70	242,0	15,0	233,5	14,2
TOTAL	350	25	340,70	23,70	344,0	22,0	334,3	21,2
Total hommes	110		108,30		109,0		107,7	
Total femmes	265		256,10		257,0		247,7	
TOTAL	375		364,40		366,0		355,5	

Les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice ont été de 78 300 € (PCG art 833-14, L 820-3 du code de commerce).

➤ **Rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles**

La somme des rémunérations brutes versées aux trois plus hauts cadres dirigeants salariés de l'Association s'élève à 270 335 €. Les dirigeants membres du Conseil d'administration sont des bénévoles élus et ne sont pas rémunérés.

6 INFORMATIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX ENTITÉS FAISANT APPEL PUBLIC À LA GÉNÉROSITÉ

PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice 2021		Exercice 2020	
	TOTAL	dont générosité du public	TOTAL	dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 PRODUITS LIÉS A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et ménénat				
- Dons manuels	18 310 535	18 310 535	17 757 641	17 757 641
- Legs, donations et assurances-vie	31 316 879	31 316 879	26 909 011	26 909 011
- Mécénat	1 737 451	1 737 451	1 208 486	1 208 486
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	2 710 709	2 710 709	822 278	822 278
2 PRODUITS NON LIÉS A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	1 132 089		1 635 269	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	1 770 017		1 562 285	
3 SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	2 440 870		1 920 488	
4 REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	759 109	207 837	214 429	39 255
5 UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	492 107	89 795	452 424	70 000
TOTAL	60 669 765	54 373 205	52 482 310	46 806 670
CHARGES PAR DESTINATION				
1 MISSIONS SOCIALES	40 846 799	36 038 121	40 736 989	36 307 193
1.1 REALISEES EN FRANCE				
- Actions réalisées par l'organisme	34 125 471	30 108 060	33 036 280	29 443 870
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	6 612 828	5 834 334	7 661 209	6 828 118
1.2 REALISEES A L'ETRANGER				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	108 500	95 727	39 500	35 205
2 FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	10 291 916	10 291 916	9 588 877	9 588 877
3 FRAIS DE FONCTIONNEMENT	5 265 435	4 731 137	5 537 420	4 839 239
4 DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	860 562	420 913	803 658	277 865
5 IMPOT SUR LES BENEFICES	76 777		21 870	
6 REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			110 728	110 728
TOTAL	57 341 489	51 482 087	56 799 542	51 123 902
EXCEDENT OU DEFICIT	3 328 277	2 891 118	-4 317 232	-4 317 232

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice 2021	Exercice 2020	RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice 2021	Exercice 2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 MISSIONS SOCIALES			1 RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 REALISEES EN FRANCE			1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	30 108 060	29 443 870	1,2 Dons, legs et mécénat		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	5 834 334	6 828 118	- Dons manuels	18 310 535	17 757 641
			- Legs, donations et assurances vie	31 316 879	26 909 011
1.2 REALISEES A L'ETRANGER			- Mécénat	1 737 451	1 208 486
- Actions réalisées par l'organisme			1.3 Autres produits liés à la générosité du public	2 710 709	822 278
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	95 727	35 205			
2 FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 - Frais d'appel à la générosité du public	10 291 916	9 588 877			
2.2 - Frais de recherche d'autres ressources					
3 FRAIS DE FONCTIONNEMENT	4 731 137	4 839 239			
TOTAL DES EMPLOIS	51 061 174	50 735 309	TOTAL DES RESSOURCES	54 075 574	46 697 415
4 Dotations aux provisions et dépréciations	420 913	277 865	2 Reprises sur provisions et dépréciations	207 837	39 255
5 Reports en fonds dédiés de l'exercice		110 728	3 Utilisation des fonds dédiés antérieurs	89 795	70 000
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	2 891 118		DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		4 317 232
TOTAL	54 373 205	51 123 902	TOTAL	54 373 205	51 123 902

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	24 964 837	26 884 608
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	2 891 118	-4 317 232
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	3 529 302	2 397 461
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	31 385 257	24 964 837

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
EMPLOIS DE L'EXERCICE	Exercice 2021	Exercice 2020	RESSOURCES DE L'EXERCICE	Exercice 2021	Exercice 2020
1 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France	46 933 885	38 836 202	Bénévolat	46 589 289	38 636 612
1.2 Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	135 603	55 239
2 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS			Dons en nature	208 994	144 351
3 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
TOTAL	46 933 885	38 836 202	TOTAL	46 933 885	38 836 202

Annexe du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) et du compte de résultat par origine et destination CROD

Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) et le compte de résultat par origine et destination (CROD) ont été établis selon le règlement 2020-08.

1) Le suivi des emplois et ressources collectées auprès du public

A) Le solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice représente les fonds collectés auprès du public non encore utilisés, y compris les fonds propres, ayant vocation à être utilisés sur plusieurs années.

Outre le changement de présentation des rubriques du CER, l'application du règlement 2018-06 a entraîné un recalcul du solde d'ouverture au 01 janvier 2020 des ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés.

Le calcul de ce solde d'ouverture se décomposait comme suit :

Fonds propres au 31/12/2019	78 834 014 (A)
Immobilisations incorporelles et corporelles nettes au 31/12/2019	43 594 781
Participation SCI Armand Marquiset	9 807 470
Total	53 402 251 (B)
Legs en cours de réalisation	3 209 416 ©
Disponible (A) - (B) + ©	28 641 179
Nouveau T1 = disponible X taux de GP	26 884 608

Ce « disponible » a été multiplié par le taux moyen de générosité du public (GP) dans le total des ressources de l'Association, pour les exercices allant de 2015 à 2019, soit 93,9%.

Solde de GP = « disponible » X taux de GP = **26 884 608 €**.

B) L'affectation par emplois des ressources collectées liées à la générosité du public (hors fonds dédiés)

Les ressources collectées liées à la générosité du public consommées sur l'exercice sont affectées par itérations :

Les missions sociales, les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement sont :

- D'abord financés par les ressources autres que celles liées à la générosité du public. Les excédents de ces ressources n'étant pas reportables sur l'exercice suivant, ce sont en priorité ces ressources qui financent les emplois de l'année.

- Puis le solde restant est financé par la générosité du public (générosité du public de l'année + le solde restant de la générosité du public non utilisé à la fin de l'exercice précédent).

- Ensuite l'investissement net de l'exercice est lui aussi financé par la générosité du public. S'il y a désinvestissement net, le montant correspondant augmente le solde des ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice.

- Le montant maximal disponible pour le financement des emplois est la somme des ressources collectées auprès du public de l'année + le solde de l'année antérieure de ces ressources non utilisées les années précédentes.

Les missions sociales sont financées par :

- 90 % des subventions et concours publics reçus, les 10% restant finançant le fonctionnement.
- Les produits divers directement liés aux missions, tels que la participation des personnes accompagnées en séjours de vacances.
- Le solde est financé par les ressources liées à la générosité du public.

En 2021, 84 % des missions sociales sont financées par les ressources liées à la générosité du public.

Les frais de recherches de fonds sont financés à 100% par les ressources liées à la générosité du public.

Enfin, les frais de fonctionnement sont financés par :

- Les produits financiers
- Les autres produits, divers ou exceptionnels, n'étant pas directement liés aux missions sociales
- Le solde est financé par les ressources collectées auprès du public.

En 2021, 86 % du fonctionnement est financé par la générosité du public.

C) Les investissements nets liés à la générosité du public sont ceux qui ne sont pas financés par les subventions et contributions financières.

Pour les investissements :

Les acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par la générosité du public sont constituées des :

- Immobilisations acquises et comptabilisées dans l'année.
- Immobilisations acquises et comptabilisées en immobilisations en cours dans l'année.
- Diminution des immobilisations acquises et comptabilisées en immobilisations en cours de l'année précédente (Ces immobilisations ayant déjà été financées par la générosité du public l'année précédente)
- Diminution du montant des subventions et financements privés d'investissement encaissés dans l'année.

Le solde des ressources liées à la générosité du public de l'année, auquel s'ajoute le solde de ces ressources non utilisées les années précédentes est en priorité utilisé pour le financement :

- En premier les missions sociales,
- En deuxième les frais de recherches de fonds,
- En troisième les frais de fonctionnement,
- Et enfin, en quatrième l'investissement net de l'exercice.

Ces investissements sont diminués du montant des dotations aux amortissements des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisations acquises au moyen de ressources issues de la générosité du public.

Pour les désinvestissements :

La valeur nette comptable des immobilisations ou des quotes-parts de valeur nette comptable d'immobilisations cédées, antérieurement acquises au moyen de ressources issues de la générosité du public.

D) Le total des emplois financés par des ressources collectées liées à la générosité du public représente la somme des éléments ci-dessus (B + C)

Le solde des ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés) correspond au report initial (A) auquel on rajoute les ressources collectées liées à la générosité du public au cours de l'exercice et duquel on déduit les emplois de l'année (D).

2) Les ressources

2.1) Les ressources collectées auprès du public :

Il s'agit des : dons, legs, ventes en nature faites en fraternité régionale ou au siège, ainsi que du mécénat.

Le mécénat est composé de fonds apportés sans contrepartie par des entités privées (entreprises et fondation). En est exclue la Fondation des Petits Frères des Pauvres (fondation abritante et fondations abritées), dont la gouvernance, l'objet social et les actions ont des liens forts et historiques avec ceux de l'Association.

Les autres produits liés à la générosité du public sont composés de ventes de biens mobiliers et objets reçus au titre de dons, legs ou donations, des produits financiers, **et des plus-values de cessions de biens immobiliers acquis par des ressources collectées auprès du public (art 432-7 du règlement ANC 2018-06)**. Ces dernières induisent une différence entre le total des charges et des produits figurant au compte de résultat et celui figurant au CROD pour un montant de 1 458 627 euros.

2.2) Produits non liés à la générosité du public

Les contributions financières sans contrepartie sont des ressources apportées par des entités privées, hors celles qui sont mentionnées dans le paragraphe 2.1 ci-dessus. Elles comprennent donc les financements provenant de la Fondation des Petits Frères des Pauvres.

Les autres produits liés non liés à la générosité du public sont composés de :

- Participations des personnes âgées ou en situation de précarité aux séjours de vacances, indemnités d'occupation de maisons de vacances par d'autres organismes ou participations diverses
- Produits et remboursements divers
- Produits financiers
- Produits exceptionnels, hors produits nets des cessions de biens immobiliers acquis par des ressources collectées auprès du public

2.3) Subventions et autres concours publics

Il s'agit des financements d'origine publique, apportés par l'Etat, les collectivités territoriales et les entités de droit public.

2.5) Reprises de provisions

Dans le CER, toutes les reprises de provisions sont distinguées des autres ressources.

3) Les emplois

3.1) Les emplois courants

3.1.1) La méthodologie

La comptabilité analytique permet de suivre le département du siège ou la fraternité régionale à l'origine de la dépense (périmètre de responsabilité budgétaire) d'une part et la finalité de la dépense (mission sociale, recherche de fonds, frais de fonctionnement ...) d'autre part.

3.1.1.1) Les salaires et charges sociales sont répartis au prorata du temps estimé de chaque équipe dans le domaine concerné. Ces ventilations sont globales pour l'ensemble des fraternités régionales, et pour chacun des départements du siège.

	Accompagner	Agir collectivement	Témoigner alerter	Recherche de fonds	Communication	Fonctionnement
Fraternités régionales	50%	38%	2%	2%	0%	8%
Siège	10%	35%	2%	24%	4%	25%
Global	36%	37%	2%	10%	1%	14%

3.1.1.2) Les autres charges sont imputées soit :

- Directement selon la finalité de la dépense pour les dépenses directes
- Indirectement au prorata des répartitions des effectifs par domaine dans le département du siège ou dans la fraternité régionale concernée.

3.1.1.3) Les dotations aux amortissements sont affectées de la manière suivante :

- Les amortissements des établissements d'hébergement et des maisons de vacances sont affectés aux missions sociales correspondantes.
- Les amortissements de la recherche de fonds sont affectés aux charges directes de ces domaines.
- Les amortissements du siège sont affectés aux frais de gestion et d'administration.
- Les amortissements concernant plusieurs fraternités régionales peuvent être répartis via une clé de répartition.

3.1.1.4) Le financement apporté à PFP-AGE est ventilé entre missions sociales et fonctionnement, d'après la comptabilité analytique de PFP-AGE.

3.1.1.5) Les aides directes aux associations membres de la Fédération Internationale des PFP sont affectées aux missions sociales réalisées à l'étranger.

3.1.1.6) Les charges directes et indirectes de communication

- Se rapportant aux missions sociales, en particulier aux actions de « témoigner, alerter », sont affectées aux missions sociales
- Se rapportant à la communication institutionnelle sont affectées au fonctionnement.

3.2) Les Missions sociales

3.2.1) La première mission sociale est Accompagner. Elle se décline en 7 grandes actions :

3.2.1.1) Accueillir, orienter, aller vers :

Premier contact d'évaluation et d'orientation pour des personnes non encore accompagnées.

3.2.1.2) Visites, rencontres :

Visites dans les quartiers, les rencontres en établissement, les rencontres auprès des personnes malades ou en fin de vie ainsi qu'auprès des personnes en situation de mal-logement ou de grande précarité.

3.2.1.3) Noël et les animations collectives :

Réveillons individuels et collectifs, les sorties et fêtes, les ateliers, les lieux d'animation à la journée.

3.2.1.4) Vacances :

Séjours de plus de deux jours et mini-séjours : charges directes ou indirectes ainsi que de la quote-part du financement apporté à PFP-AGE concernant les vacances et les amortissements des travaux dans les maisons de vacances.

3.2.1.5) Aide aux personnes :

Aides au logement, à l'hébergement à la santé, aux transports, aides alimentaires, et tout autre type d'aide directe aux personnes, incluant les ressources humaines nécessaires à la distribution pertinente de ces aides. Elle inclut les aides versées au titre de la « Réserve d'Aide à la Personne ».

3.2.1.6) Hébergement :

Hébergement hors aides aux personnes, notamment le financement des hébergements transitoires et temporaires au travers d'une quote-part du financement apporté à PFP-AGE.

3.2.1.7) Loger :

Logement hors aides aux personnes.

3.2.2) La deuxième mission sociale, Agir Collectivement, se décline en 4 grandes actions :

3.2.2.1) Soutenir les aidants :

Voisinage et intergénérationnel avec le Centre de Rencontre des Générations.

3.2.2.2) Prospecter, soutenir et former les bénévoles :

Moyens nécessaires au bénévolat.

3.2.2.3) Animation de la vie associative :

Réunions nationales, locales, communication interne, outil Kiosque ...

3.2.2.4) Action internationale :

Participation à la Fédération Internationale, les aides directes à la collecte européenne de fonds, et toutes les missions réalisées en faveur de l'étranger.

3.2.3) La troisième mission sociale, Témoigner, Alerter, comprend essentiellement des dépenses directes ou indirectes de communication externe reliées à cette mission

3.3) La recherche de fonds

Ces charges concernent le traitement des dons et des legs et comprennent principalement :

- Les mailings, le routage, les brochures, les locations d'adresses, les affranchissements, les honoraires relatifs aux campagnes de recherche de fonds.
- Les frais de structures des services de recherche de fonds, de gestion des legs et donations.

3.4) Le fonctionnement

Outre une quote-part de frais de personnels, il intègre les charges financières et exceptionnelles, hors dotations aux provisions.

3.5) Présentation des financements apportés

Les financements apportés par l'association à d'autres entités sont affectés analytiquement en fonction des activités financées.

Les financements apportés à PFP-AGE sont affectés selon son propre plan analytique, qui a été homogénéisé avec celui de l'Association.

4) Dons et legs traités par l'association puis virés à des structures en lien avec Petits Frères des Pauvres

Les dons et les legs qui transitent par l'association Petits Frères des Pauvres pour être ensuite transmis, soit au Fonds de dotation Transmission et fraternité, soit aux EAT associatives (équipes d'action territoriales ayant choisi de rester des associations avec une personnalité juridique distincte, mais liées à l'Association Petits Frères des Pauvres par convention) figurent au CER de la manière suivante :

- En ressources, dans les dons et legs collectés pour leurs montants bruts
- Pour les emplois, dans les missions sociales réalisées en France pour leurs montants nets et en frais de recherche de fonds pour les frais de traitement des dossiers